

L'assemblée de Romont [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 13

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans le manuel de l'élève. Nouvelle tâche encore qui obligera le maître à faire une nouvelle fois abstraction du manuel que l'élève possède.

Est-ce que peut-être cette modification serait le prélude d'une revision de nos séries de calculs?

Au vu du programme 1915-1916, les maîtres étaient en droit d'attendre des améliorations dans l'établissement des cartes de calculs pour les examens du printemps dernier. Mais hélas ! la modification apportée au programme n'ayant pas été soulignée à l'encre rouge, elle n'eut pas la bonne fortune d'être remarquée. Ainsi, les questions à résoudre à l'examen de fin d'année exigent la connaissance de tout le programme, alors que, logiquement — et pédagogiquement aussi — chaque section aurait dû recevoir des séries différentes dont les exercices découlaient des matières officiellement proposées à l'étude. Pour obtenir la note 1, chaque élève, sans distinction d'âge et de matières étudiées, doit résoudre *les quatre* problèmes de la série. Est-ce logique de demander à des élèves de 13 ans le même résultat en mathématiques que celui qu'on est en droit d'attendre de leurs camarades de 15 à 16 ans?

Il y a là, nous semble-t-il, une réforme à entreprendre. Elle apporterait à l'instituteur l'assurance que l'on cherche à juger au mieux son pénible travail ; elle donnerait aux élèves la certitude qu'ils ne seront appelés à ne résoudre à l'examen que des questions découlant du développement d'intelligence qu'ils ont atteint et que leur maître n'a pas failli à sa tâche en se conformant au programme qui lui a été officiellement tracé.

A. ROSSET, *instituteur*.



L'assemblée de Romont ¹

(Suite et fin.)

Le banquet.

Ce n'est pas une petite affaire de recevoir et de servir près de trois cents hôtes, alors que l'on en attend deux cents. L'hôtelier de la Maison-de-Ville de Romont eut à faire cette expérience et il s'en tira fort bien. Quelques invités

¹ Son départ avant la fin du banquet n'a pas permis au rédacteur du *Bulletin* de prendre toutes les notes nécessaires à un compte rendu complet : ce qui l'engage à reproduire celui qui a paru dans la *Liberté* et dont le contenu est d'un grand intérêt.

furent difficilement casés, mais à la guerre comme à la guerre, et celle-ci n'empêcha pas les convives de faire honneur à l'excellent menu de M. Dafflon et aux non moins excellents vins d'honneur de la commune de Romont.

Sur les parois et les murs de la salle couraient des guirlandes de verdure, entrelacées d'écussons, et le regard des invités était attiré dès l'entrée par le chatoiement de la soie et des ors du nouveau drapeau, qui déployait les chères couleurs fribourgeoises au-dessus du podium. Chacun voulait voir le nouveau baptisé et en admirer la sobre et somptueuse décoration, œuvre de M. Jean Carrard et de l'atelier de broderie du Technicum. Les convives du banquet n'ont pas ménagé leurs louanges à l'adresse des auteurs de ce travail d'un goût si sûr et si artistique.

Le repas commença, selon la pieuse habitude des réunions pédagogiques, par le *Benedicite* que récita Mgr Esseiva, Révérendissime Prévôt. A la table d'honneur, M. le professeur Dévaud, président de la Société d'éducation, avait à sa droite M^{me} Grand, conseiller national, et à sa gauche M. Python, directeur de l'Instruction publique; lui faisant face, Mgr Esseiva était encadré de M. Ernest Week, président du Grand Conseil, et de M. Savoy, président du Conseil d'Etat. A côté de M. Python avait pris place M. le juge fédéral Schmid; puis c'étaient, entre autres notabilités, M. Descheaux, conseiller d'Etat, et M. Grand, conseiller national; M. le doyen Cuttat, délégué du Jura, et M. le D^r Mangisch, délégué du Valais; le R. P. Manser, recteur de l'Université; M. le chanoine Pasquier, curé de Romont; MM. Mauroux, préfet, et Chatton, président du tribunal de la Glâne.

La plupart des membres du clergé, directeurs et professeurs d'enseignement secondaire, inspecteurs et inspectrices scolaires, délégués des autorités romontoises ainsi que le corps enseignant de la ville de Fribourg occupaient, sur le podium, trois longues tables fleuries, tandis que la salle elle-même était réservée aux instituteurs et institutrices des divers districts.

C'est un représentant du corps enseignant glânois, M. Dessarzin, de Villaz-Saint-Pierre, qui a porté le premier toast, à l'Eglise et à la patrie. Servi par un organe agréable et doué d'un beau tempérament d'orateur, M. Dessarzin a excellemment interprété les sentiments de respect et d'attachement de ses collègues envers l'Eglise et le pays.

A l'heure même, dit-il, où tout s'effondre autour de nous, où les trônes les mieux assis chancelent, secoués par l'effroyable commotion mondiale, voici que se dresse, au-dessus de toutes les misères et de toutes les horreurs, pure et belle,

dans la prière et la paix, celle que nous appelons notre Mère. Ayant ainsi magnifié l'Eglise, l'orateur fait acclamer, dans la personne du Souverain Pontife glorieusement régnant, la supériorité de la faiblesse sur la force, la supériorité de l'idée et de la charité chrétiennes sur l'égoïsme et le matérialisme. Puis il chante la patrie suisse et rend hommage au Conseil fédéral, à sa droiture et à son intégrité. Rappelant la mission de charité qu'a assumée la Confédération au milieu de la guerre, il dit la légitime fierté que ressentent les Fribourgeois à la pensée qu'une large part de cette floraison d'œuvres de miséricorde est due à notre canton, à l'inoubliable Mgr Bovet, à son vénéré successeur, et aussi à M. le professeur Dr Dévaud, le très dévoué président de la Société d'éducation.

M. Dessarzin n'oublie pas notre gouvernement cantonal et il souligne avec bonheur la distinction dont ce gouvernement a été l'objet par l'élévation de M. Python à la présidence du Conseil des Etats.

« Le corps enseignant, s'écrie-t-il, a salué et il considère aujourd'hui encore avec une patriotique fierté la promotion de son chef vénéré à la plus haute charge du Sénat helvétique. Ce grand honneur est un juste hommage rendu au champion d'une cause, à l'homme d'action qui a consacré toutes les forces de sa vie à son pays et à sa foi. » (*Vifs applaudissements.*)

Les bravos redoublent lorsque l'orateur invite l'assistance à acclamer la gardienne de la paix helvétique, notre vaillante armée.

Désigné comme major de table par la présidence, M. Chatton, professeur à l'Ecole secondaire de la Glâne, inaugure ses fonctions sans phrases, en donnant lecture d'un télégramme de M. Perrier que le Grand Conseil vient de nommer Conseiller d'Etat.

Au président de la Société d'éducation, M. le professeur Dévaud, était dévolue la mission de saluer les hôtes et les amis des éducateurs fribourgeois. M. Dévaud s'en est acquitté avec une simplicité et un à-propos qui ont charmé ses auditeurs. Il a remercié les délégués du Jura et du Valais, M. le doyen Cuttat et M. le Dr Mangisch, d'être venus sceller plus fortement encore, s'il est possible, les liens qui nous unissent à nos amis de la Rauracie et des bords du Rhône. D'un autre fidèle ami de Fribourg, M. le juge fédéral Schmid, vice-président de la Société catholique suisse d'éducation, M. Dévaud dit qu'il nous apporte cette solidité et cette fraîcheur de convictions qui sont le propre de nos coreligionnaires du cœur de la Suisse. Et l'orateur profite de la présence de ces éminents Confédérés pour se féliciter une fois de plus que, avec la diversité des langues et des méthodes,

diversité qui est une richesse, nous soyons unis par le même indéfectible amour de l'Eglise et de la patrie. Au représentant de la première autorité de notre canton, à M. Ernest Weck, président du Grand Conseil, M. Dévaud apporte les remerciements du corps enseignant pour l'estimable cadeau que le corps législatif vient de faire aux éducateurs, en augmentant leur traitement. MM. les conseillers d'Etat Savoy et Deschenaux ont droit, eux aussi, à la gratitude de l'école fribourgeoise dont ils ont toujours été de solides soutiens. Quant au vénéré chef de l'Instruction publique, le corps enseignant a voulu imprimer son nom sur le nouveau drapeau. Ce nom et ce drapeau symbolisent tout un idéal : l'attachement indéfectible et toujours désintéressé aux principes catholiques, l'éducation morale de l'enfance, le souci de l'ascension continue du peuple tout entier. S'appuyant sur la définition si heureuse du rôle de l'instituteur donnée tout récemment par le Pasteur du diocèse, M. Dévaud montre comment M. Python a mérité le titre de premier instituteur du pays, comme il a été un bâtisseur, un constructeur dans le domaine de l'école. Il énumère toutes ces institutions dont les fondements plongent dans la bonne terre fribourgeoise, depuis l'Université voulue par notre peuple, en passant par le Collège, l'Ecole normale, le Technicum, les écoles secondaires et agricoles, jusqu'à nos chères écoles primaires. L'orateur salue les maîtres à tous les degrés de l'enseignement, du Recteur magnifique de l'*Alma Mater* au plus modeste instituteur du village. Il dit la grandeur et la beauté de l'œuvre des éducateurs de la jeunesse, auxquels il associe le clergé, si dignement représenté par le Révérendissime Prévôt de Saint-Nicolas et toute une phalange d'ecclésiastiques des villes et des campagnes. Il a quelques mots d'une rare délicatesse pour l'éloquent prédicateur de la cérémonie du matin, M. le curé Deschenaux, et il évoque avec émotion qu'il sait faire partager la mémoire de ce vaillant pionnier de l'enseignement que fut l'inoubliable chanoine Repond. Enfin, il complimente pour leur si aimable accueil les Romontois, en la personne de la gracieuse marraine du drapeau, M^{me} Grand, et il prie celle-ci d'agréer l'assurance que les éducateurs fribourgeois seront toujours, à l'école, les continuateurs dévoués de la grande tâche commencée par la mère au foyer familial.

D'interminables bravos saluent les fortes et belles paroles de M. le professeur Dévaud. Ils redoublent quand le major de table donne la parole à Mgr Esseiva. Le Révérendissime Prévôt exprime tout d'abord à l'assemblée les sentiments de paternelle affection dont est animée Monseigneur notre Evêque à l'endroit des chers éducateurs de la jeunesse. Il

célèbre ensuite les bienfaits de l'étroite union qui règne, chez nous, entre l'Eglise et l'Etat, union que le fondateur même de la Société d'éducation, le chanoine Schorderet, caractérisait heureusement lorsqu'il disait que notre canton possédait la thèse dans l'hypothèse, si l'on comprend que la thèse est la perfection, et l'hypothèse ce que l'on est arrivé à réaliser. Fribourg possède, en effet, la réalisation la plus parfaite possible de la bonne entente entre l'Eglise et l'Etat, entente servie efficacement par cette autre union si solide et si féconde de l'Eglise et de l'Ecole, du prêtre et de l'instituteur. Aux applaudissements chaleureux de l'assemblée, Mgr le Prévôt laisse parler ses souvenirs de curé de paroisse, pour rendre un éclatant hommage au dévouement, à la collaboration confiante et indulgente, à la piété filiale d'un maître qui incarnait l'idéal de l'éducateur catholique et qui était vraiment le vicaire laïque du chef de la paroisse.

Lorsque M. le juge fédéral Schmid se lève et apporte à l'assistance, avec les félicitations du comité central de la Société catholique d'éducation, la nouvelle assurance de son inaltérable amitié, une ovation est faite au distingué magistrat. Saluant le drapeau qui a reçu le matin même la bénédiction de l'Eglise, gage d'un avenir de travail et de bienfaits, M. le Dr Schmid dit que la soie de l'emblème a pu changer, mais que les principes que symbolise depuis tant d'années l'étendard de la Société d'éducation n'ont pas changé et ne changeront pas. Aussi ne redoute-t-il pas la campagne qui semble s'engager en faveur d'une nouvelle éducation civique de la jeunesse, car les catholiques ont déjà fait leurs réserves, décidés qu'ils sont à s'opposer à une centralisation inutile et dangereuse, à repousser l'école laïque, à rester maîtres chez eux dans le domaine de l'éducation. Les bravos enthousiastes qui soulignent la déclaration de M. Schmid ne laisse pas le moindre doute sur les sentiments que nourrissent nos éducateurs à l'égard d'une ingérence trop prononcée de la Confédération dans les choses de l'école.

Après avoir félicité le corps enseignant fribourgeois de mettre à la base de ses réformes pédagogiques la prière et la Communion fréquente. M. le juge fédéral Schmid ne peut s'empêcher de dire à nouveau toute la reconnaissance que s'est acquise l'homme d'Etat auquel Fribourg doit une si large part de son ascension intellectuelle et économique. Il salue en lui l'artisan honnête d'un immense labeur, l'éminent patriote, le magistrat intègre, le président apprécié du Conseil des Etats, auquel vont le respect et la gratitude de tous les catholiques clairvoyants et de tous les hommes de cœur. Et tandis que les bravos éclatent,

sans fin, l'honorable juge fédéral unit dans son toast si chaleureux l'aimable marraine, les autorités, les éducateurs et le peuple fribourgeois tout entier.

C'est un autre ancien ami de Fribourg dont on applaudit ensuite la jeunesse de cœur et de sentiment, M. le doyen Cuttat. Chez lui aussi, ce sont de chers souvenirs qui parlent. Il compare ce qu'il a vu jadis et ce qu'il admire encore chez nous, le régime si injustement décrié et si libéral des bords de la libre Sarine à celui que doivent subir les catholiques jurassiens. Il rappelle la récente décision de Leurs Excellences de Berne excluant brutalement tout prêtre catholique des Ecoles normales et il conjure les éducateurs fribourgeois de persévérer dans leurs belles traditions, c'est-à-dire de ne jamais disjoindre ce qui doit être toujours uni : l'éducation et l'instruction.

Au vénéré Doyen de Thoune succède une jeune et virile figure valaisanne, M. le Dr Mangisch, qui rivalise avec MM. Schmid et Cuttat d'amabilité pour Fribourg et son peuple. Faisant allusion à la discussion de la matinée sur la question du mensonge à l'école, le représentant des éducateurs des bords du Rhône montre combien les événements actuels ont donné d'actualité à ce sujet, car sans le mensonge la guerre mondiale n'aurait peut-être pas éclaté. Du moins y a-t-il, poursuit M. Mangisch, une sphère vierge de toute dissimulation et de tout mensonge : ce sont les relations d'amitié qui unissent Fribourg et le Valais (*vifs applaudissements*). Et l'orateur valaisan de dire, en termes charmants pour nous, toutes les excellentes raisons qu'il y a pour que ces relations se resserrent encore et se multiplient.

A son tour, le R. P. Manser, recteur de l'Université, fait entendre quelques belles et fortes paroles, au nom de l'*Alma Mater*, qui pousse, dit-il, des racines de plus en plus profondes dans le sol du pays. Cette entreprise gigantesque, désirée et préparée durant des siècles, a tôt fait s'évanouir les appréhensions de ses commencements. Et aujourd'hui, la grande œuvre du peuple fribourgeois s'élève, de plus en plus respectée et enviée. Au milieu des bravos, le Recteur magnifique appelle de ses vœux un échange plus fréquent encore de relations entre l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire et il fait acclamer l'artisan tout indiqué de cet échange de biens, en la personne du président de la Société d'éducation, M. le professeur Dr Dévaud.

Le R. P. Manser a bien d'autres choses à dire encore ; mais hélas ! la salle du banquet, au moment du départ de ceux qui voulaient atteindre les trains de 4 heures, n'a rien de la sérénité d'un auditoire académique. Aussi faut-il abréger.

On applaudit encore M. Jacob Meyer, directeur des écoles de Morat, qui relève en termes très heureux l'importance de l'École normale de Hauterive et l'excellente formation que peuvent y acquérir les candidats instituteurs de toutes les parties du canton. Enfin, M. Charles Grand, notaire et conseiller communal de Romont, dominant le brouhaha de la salle, porte un toast vibrant d'émotion au drapeau baptisé dans le recueillement d'une heure grave entre toutes, à l'école primaire et à notre corps enseignant si dévoué et si patriotique.

L'arrivée des vins d'honneur et la lecture d'une dépêche envoyée de la frontière par le capitaine Kælin viennent ajouter encore à l'entrain des convives. Après les superbes chœurs exécutés au cours du banquet par les instituteurs de la Sarine, de la Broye, de la Glâne, les chants patriotiques et les mélodies populaires se succèdent, bravant le calme imperturbable de l'excellent professeur Chatton, qui remplit vaillamment ses fonctions de major de table jusqu'au bout, n'abandonnant le combat que faute de combattants.

De l'avis de tous, la journée de Romont figurera parmi les plus belles dans les annales de la Société d'éducation.



CAISSE DE RETRAITE DU CORPS ENSEIGNANT

Exercice de 1915

Malgré les circonstances générales défavorables qui ont dominé l'année 1915 ouverte sous un horizon de sang, de fer et de feu, notre institution de prévoyance enregistre un nouveau résultat satisfaisant à tous égards. En effet, le bilan comparatif note une augmentation de 7,553 fr. 37 avec une fortune nette de 495,678 fr. 85. Nous laissons d'ailleurs la parole aux chiffres en les faisant suivre de quelques remarques et renseignements extraits des comptes et des autres registres tenus par le caissier ou le secrétaire.

Bilan au 31 décembre 1914.

Détail :	ACTIF	Total
Capitaux	Fr. 516,752 26	
Intérêts échus impayés et rates à ce jour	» 13,109 60	
Cotisations impayées	» 1,000 —	
Autres redevances et prétentions. . .	» 1,000 —	
Mobilier	» 470 —	
Solde en caisse de l'exercice. . . .	» 4,551 99	
	<hr/>	
Total de l'actif		Fr. 536,883 85